



REVISION DU PLU DE TIGERY

Résultats de prospections écologiques

METHODOLOGIE

1) Faune, Flore et habitats

Que ce soit pour l'analyse faunistique ou floristique du secteur de projet, une identification des habitats (friche prairiale, roncier, etc.) présents a été menée. Pour ce faire, des relevés phytoécologiques ont été effectués au sein de chaque habitat afin de le caractériser. Ainsi, cette expertise de terrain a permis notamment d'écarter la présence de végétations caractéristiques de zones humides et d'habitats sensibles et/ou importants au regard de leur fonctionnalité écologique.

L'étude de la flore s'est réalisée au travers de parcours échantillons. Cette étude repose sur la réalisation d'un inventaire de terrain qui a permis d'identifier les principales espèces présentes au sein de ce périmètre. Plus particulièrement, ce travail de terrain permet de recenser les espèces floristiques patrimoniales, rares ou protégées. Après analyse de l'ensemble des données récoltées sur le terrain, un enjeu potentiel concernant la flore et les habitats a été dressé.

D'autre part, les investigations faunistiques ont également été établies à partir de parcours échantillons. Chacun des habitats composant le secteur ont été analysés afin d'identifier potentiellement un intérêt pour un ou plusieurs des groupes taxonomiques étudiés (Oiseaux, Reptiles, Amphibiens, Entomofaune). Ainsi, au regard des habitats naturels présents et des espèces faunistiques recensées, des enjeux potentiels pour chaque groupe taxonomique ont pu être établis.

a) Définitions des enjeux des habitats naturels

La définition des enjeux relatifs aux habitats naturels repose sur leur patrimonialité, définie aux niveaux régional et européen. Pour mémoire, elle prend en compte les référentiels suivants :

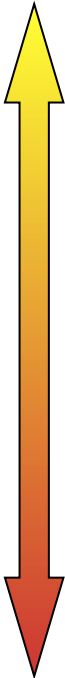
- la liste des habitats déterminants de ZNIEFF,
- la liste des habitats d'intérêt communautaire (inscrits à la directive "Habitats" dans le manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne EUR28).

La patrimonialité est ensuite pondérée selon l'état de conservation de l'habitat considéré suivant les critères suivants :

- la surface occupée par l'habitat considéré dans le site d'étude,
- le stade dynamique de la formation végétale considérée et sa capacité à se maintenir si les conditions actuelles sont maintenues,
- la fréquence de l'habitat dans la région (si l'information est disponible),
- la typicité de l'habitat,
- la richesse floristique de l'habitat.

Ces critères permettent l'application de la méthode définie dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Critères d'enjeux habitats

Enjeu	Référentiel	Conditions	État de conservation
Non significatif	Aucun	-	 Pondération
	Liste rouge régionale	LC (préoccupation mineure)	
Faible	ZNIEFF	Habitat déterminant sans espèce déterminante de ZNIEFF (flore et/ou faune)	
	Liste rouge régionale	NT (quasi menacé)	
	Directive Habitats	Habitat inscrit à l'annexe I en mauvais état de conservation	
Modéré	ZNIEFF	Habitat déterminant avec <u>jusqu'à</u> 5 espèces (flore et/ou faune) déterminantes de ZNIEFF	
	Liste rouge régionale	VU (vulnérable)	
	Directive Habitats	Habitat inscrit à l'annexe I en état de conservation moyen	
Fort	ZNIEFF	Habitat déterminant avec <u>plus</u> de 5 espèces déterminantes (flore et/ou faune) de ZNIEFF	
	Liste rouge régionale	EN (en danger)	
	Directive Habitats	Habitat inscrit à l'annexe I en état de conservation bon	
Majeur	Liste rouge régionale	CR (en danger critique)	
	Directive Habitats	Habitat inscrit à l'annexe I en bon état de conservation plus statut liste rouge : EN, CR (en danger critique)	

Note : Lorsqu'un habitat remplit un critère pour deux enjeux de niveaux différents, c'est l'enjeu de niveau plus élevé qui est considéré.

b) Définitions des enjeux de la flore

La définition des enjeux portant sur les espèces végétales de l'aire d'étude repose sur une pondération et une hiérarchisation de la patrimonialité des espèces définie au chapitre précédent. Pour mémoire, cette patrimonialité prend en compte :

- le statut de protection de l'espèce défini par la protection régionale ou la protection nationale,
- le statut de rareté en région,
- la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF,
- l'inscription en annexe II de la directive « Habitats »,
- les listes rouges régionale et nationale.

In fine, ces critères peuvent être ensuite pondérés par l'état de conservation de l'espèce au niveau local et dans l'aire d'étude immédiate. Celui-ci est défini notamment selon :

- l'effectif de la population de l'espèce présente sur le site,
- la capacité de l'espèce à se maintenir dans l'aire d'étude si les conditions actuelles sont conservées,
- la répartition de l'espèce dans la zone considérée (communes limitrophes, département).

Ces critères permettent l'application de la méthode définie dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Hiérarchisation des enjeux pour la flore

Enjeu	Référentiel	Condition	Etat de conservation
Non significatif	Rareté	CCC (extrêmement commun) à AR (assez rare)	 Pondération
	Listes rouges nationale et/ou régionale	LC (préoccupation mineure)	
Très faible	Rareté	R (rare)	
Faible	ZNIEFF	Espèce déterminante	
	Rareté	RR (très rare)	
	Listes rouges nationale et/ou régionale	NT (quasi menacé)	
Modéré	Rareté	RRR (extrêmement rare)	
	Listes rouges nationale et/ou régionale	VU (vulnérable)	
Fort	Directive Habitats	Espèce inscrite à l'annexe II	
	Listes rouges nationale et/ou régionale	EN (en danger)	
	Protection nationale et/ou régionale	Hors statut de menace dans les listes rouges	
Majeur	Listes rouges nationale et/ou régionale	CR (en danger critique)	
	Protection nationale et/ou régionale	Avec statut de menace dans les listes rouges (VU, EN ou CR)	

Note : Lorsqu'une espèce remplit un critère pour plusieurs enjeux de niveaux différents, c'est l'enjeu de niveau plus élevé qui est retenu.

c) Définitions des enjeux de la faune

La définition des enjeux portant sur les espèces animales présentes dans l'aire d'étude repose sur deux principes fondamentaux que sont :

Le statut de protection de l'espèce défini par :

- la protection européenne (annexes II et IV de Directive Habitats et annexe I de la Directive Oiseaux),
- la protection nationale (arrêtés dressant la liste des espèces protégées en France métropolitaine par groupes taxonomiques)

La patrimonialité de l'espèce, définie selon :

- La Liste Rouge Européenne, Nationale (évaluation en 6 paliers d'ordre croissant : "préoccupation mineure", "quasi-menacé", "vulnérable", "en danger", "en danger critique", "éteinte")¹,
- Les listes rouges régionales (non élaborées selon la méthodologie UICN),
 - La liste des espèces déterminantes de ZNIEFF pour la région Ile-de-France².

¹ La plupart des listes rouges disponibles sont élaborées selon la méthodologie de l'IUCN (International Union for Conservation of Nature) qui prend en compte la taille, la répartition ou encore l'évolution récente des populations (source IUCN).

² La liste des espèces déterminantes de ZNIEFF est définie par les instances régionales et prend en compte, outre les listes de protection et les listes rouges, la rareté, la part populationnelle de la région, le degré d'endémisme et la sensibilité de l'espèce.

La détermination des enjeux repose sur la hiérarchisation de ces critères comme suit :



- Inscrite en annexe de la Directive Oiseaux ou de la Directive Habitats,
- Espèce protégée à l'échelle nationale, à l'exception de certains groupes comme les oiseaux et les reptiles qui comptent de nombreuses espèces protégées très communes, et dont la protection n'implique pas obligatoirement des enjeux,
- Inscrite et menacée sur la liste rouge régionale du groupe concerné,
- Inscrite et menacée sur la liste rouge nationale du groupe concerné,
- Inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF.

Ces critères sont également pondérés par les effectifs, l'activité, la sensibilité et l'adaptation de l'espèce localement et dans l'aire d'étude. Ceux-ci sont définis notamment selon :



- le type d'activité que l'espèce réalise dans l'aire d'étude (reproduction et/ou alimentation, migration active, halte migratoire ou hivernale ou simple passage),
- le niveau de sensibilité intrinsèque de l'espèce au regard des activités humaines, du dérangement ou de l'altération de son habitat,
- le niveau d'adaptation de l'espèce (capacité de l'espèce à se maintenir ou de profiter) des futurs aménagements.

À l'inverse des habitats naturels et de la flore, une grille cadre de hiérarchisation n'est pas mise en place. Le comportement de l'espèce et de fait son niveau d'enjeu peut varier en fonction des observations directes des experts sur site. Ainsi, si les critères de définition sont présentés, le niveau d'enjeu et son éventuelle pondération à la hausse ou à la baisse fait appel au dire d'expert.

2) Zones humides

Concernant les zones humides, la méthodologie suivante a été menée afin d'avérer ou non leur présence au sein des zones touchées par la mise en œuvre du PLU.

La méthode mise en œuvre pour la définition des zones humides s'appuie sur les textes réglementaires suivants (au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement) :

- **l'arrêté du 24 juin 2008 (et annexes)** précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement,
- **l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 (et annexes)** modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement,
- **la circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Selon ces textes, la délimitation des zones humides se réalise sur la base :

- des habitats et des espèces végétales présentes (critère botanique),
- des caractéristiques hydromorphologiques des sols (critère pédologique).

Suite de l'adoption par le Parlement et promulgation par le Président de la loi portant création de l'office français de la biodiversité (OFB) du 27 juillet 2019, la rédaction de l'article L.211-1 du code de l'environnement (caractérisation des zones humides) a été modifiée. Bien que la définition légale des zones humides reprenne toujours les deux critères que constituent, d'une part, la pédologie (les sols habituellement inondés ou gorgés d'eau) et, d'autre part, la végétation hygrophile (espèces adaptées à la vie dans des milieux très humides ou aquatiques) ; désormais, ces deux critères sont non cumulatifs.

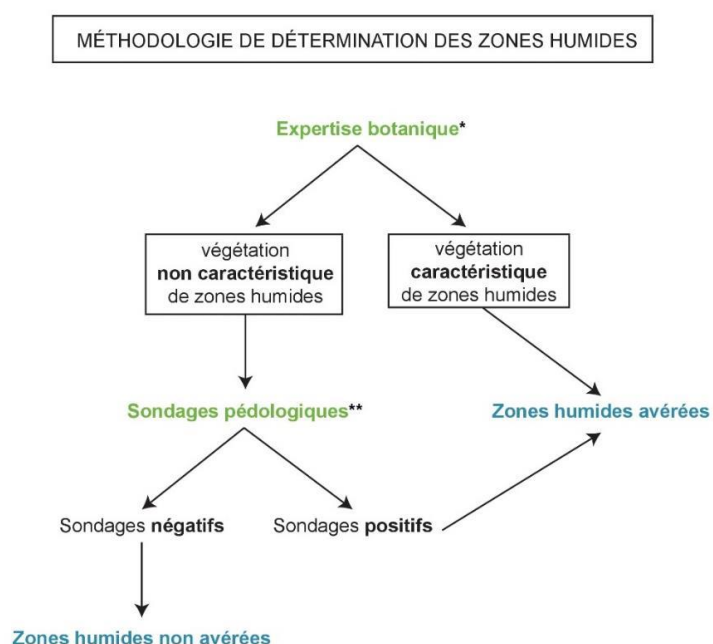


La délimitation des zones humides est donc réalisée sur la base du :

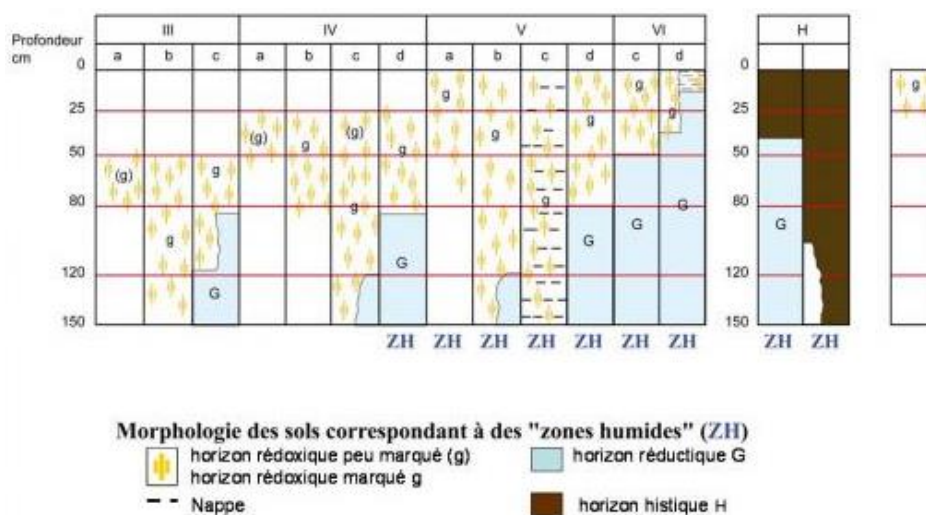
- Critère botanique : présence d'une végétation hygrophile dominante (ex : Joncs, Consoude officinale, Cardamine des prés...);
- OU
- Critère pédologique : présence de traces d'oxydo-réduction (tâches de rouilles, gley) dans le sol (Sols inféodés aux milieux humides : sols alluviaux, tourbeux et colluvions).

En raison d'une absence de végétation caractéristique de zones humides sur le secteur de projet, des sondages pédologiques à l'aide d'une tarière ont été réalisés lorsque la nature du sol le permettait. Il s'agissait alors d'observer la présence d'un sol typique des milieux humides (ex : tourbe) ou d'éventuelles tâches de rouille synonymes d'oxydation/réduction du fer et donc de présence d'eau au moins une partie de l'année. Ces observations ont pu être menées jusqu'à une profondeur de 80 cm sauf en cas de refus (impossibilité technique d'aller plus en profondeur en raison de la nature du sol).

Méthode de délimitation des zones humides



La caractérisation de l'hydromorphie des sols et donc de la caractérisation d'une zone humide (apparition d'horizons histiques et de traits rédoxiques ou réductiques) s'appuie sur le classement d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981, modifié). Le tableau ci-après permet de différencier les différents sols.



D'après les classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Les relevés concernant les sondages pédologiques sont présentés en annexe du présent rapport.

Chaque sondage fait l'objet d'une description précise des différents horizons et est également localisé au GPS.

Au retour de terrain, le périmètre de chaque éventuelle zone humide (polygone) est cartographié à une échelle comprise entre le 1/5 000 et 1/1 000 (logiciel QGIS, système de projection Lambert 93).

Le calage de la délimitation est parfaitement cohérent à la BD Ortho de l'IGN.

VISITE DE TERRAIN

Des prospections faunistiques et floristiques ont été effectuées par des spécialistes dans ces domaines afin de caractériser les secteurs de développement urbain de la commune. Ces prospections ont été menées le 8 août 2024.

CARACTERISATION DES SECTEURS TOUCHES PAR LA REVISION DU PLU

1) Définition des habitats, des espèces patrimoniales floristiques et faunistiques rencontrés sur les secteurs potentiels de développement

a) Habitats

Les prospections se sont déroulées le 08 aout 2024. Les secteurs étudiés sont surtout constitués de parcelles agricoles cultivées avec quelques friches et des milieux annexes liés à l'aménagement des secteurs aux alentours. Sept habitats différents ont été identifiés sur les secteurs. Ils ont décrit à la suite de cette partie.

- Bâti (CB : 86 / EU : J1)



Photo 1 : Bâti (in situ - IEA)

Ces zones correspondent aux endroits déjà imperméabilisés sur lesquels aucune végétation ne se développe.

- Culture (CB : 82.11 / EU : I1.11)



Photo 2 : Culture (in situ – IEA)

Ces espaces sont dédiés à la culture d'un unique végétal qui occupe souvent une grande surface d'un seul tenant. L'expression d'une flore variée est grandement limitée par les pratiques agricoles modernes. Ainsi, les abords des cultures possèdent parfois une flore peu diversifiée et composée essentiellement par des espèces rudérales et messicoles comme : le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), le Chénopode à graines nombreuses (*Lipandra polysperma*), la Véronique de Perse (*Veronica persica*) ou le Coquelicot (*Papaver rhoeas*).

- **Fourré (CB : 31.81 / EU : F3.11)**

Il s'agit de formation arbustive, parfois plantées, assez denses. La végétation est composée d'espèces arborées ou arbustives comme le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Coudrier (*Corylus avellana*), l'Orme champêtre (*Ulmus minor*) ou encore le Prunellier (*Prunus spinosa*).

- **Friche herbacée (CB : 87.1 / EU : I1.53)**



Photo 3 : Friche herbacée (in situ - IEA)

Ce type de végétation herbacée se développe dans les parcelles agricoles délaissées ou non cultivées. La végétation connaît alors une émergence d'espèces rudérales assez caractéristiques dans ce genre de milieu. Il est possible d'y noter : la Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*), l'Ivraie vivace (*Lolium perenne*), l'Oseille crêpue (*Rumex crispus*), le Chénopode blanc (*Chenopodium album*) ou encore l'Armoire commune (*Artemisia vulgaris*).

- **Parc urbain (CB : 85.12 / EU : E2.64)**



Photo 4 : Parc urbain (in situ – IEA)

Cet habitat comprend les zones fréquemment tondues à usage récréatif où l'expression de la flore est fortement réduite. Il est possible de noter : le Pâturin annuel (*Poa annua*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) et la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*).

- **Petit bois anthropique (CB : 84.3 /EU : G5.2)**



Photo 5 : Petit bois anthropique (in situ - IEA)

Il s'agit d'un tout petit espace boisé rudéral avec essentiellement le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) dans la strate arborée. La strate arbustive est quant à elle composée de la Ronce (*Rubus* sp.) et du Troène (*Ligustrum vulgare*) et du Prunellier (*Prunus spinosa*). Enfin, la strate herbacée est très pauvre avec des espèces communes comme le Lierre grimpant (*Hedera helix*), la Benoîte des villes (*Geum urbanum*), l'Alliaire pétiolée (*Alliaria petiolata*) et l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).

- **Prairie humide (CB : 37.2 / EU : E3.4)**



Photo 6 : Prairie humide (in situ - IEA)

Cette prairie se développe dans un des collecteurs d'eaux pluviales adjacent aux résidences récemment construites. L'accumulation d'eau à cet emplacement permet à une flore hygrophile caractéristique des prairies humides de se développer. Ainsi, il est possible de noter le Jonc diffus (*Juncus effusus*), la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), la Massette à large feuilles (*Typha latifolia*), l'Epilobe hérissé (*Epilobium hirsutum*), l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*), la Laiche des marais (*Carex acutiformis*) et la Persicaire maculée (*Persicaria maculosa*).

- **Roselière (CB : 53.1 / EU : C3.2)**

Cette végétation habituellement observable dans les marais et les zones humides se rencontre ici dans un collecteur d'eaux pluviales. La végétation herbacée est surtout composée de Massette à feuilles larges (*Typha latifolia*). Elle forme une végétation dense et monospécifique difficilement accessible.



Photo 7 : Roselière (in situ – IEA)

b) Flore

66 espèces végétales ont été observées lors des prospections. Parmi ces dernières, 4 ne sont pas indigènes.

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée (menacée, protégée, déterminante de ZNIEFF ou rare).

c) Faune

Lors de la prospection réalisée le 8 août 2024 sur la commune de Tigery, **8 espèces patrimoniales ont été recensées**. Les inventaires concernant la faune ont été réalisés dans le but d'établir une liste aussi exhaustive que possible des taxons suivants : amphibiens, reptiles, avifaune, mammifères terrestres, insectes (rhopalocères, odonates, orthoptères) et chiroptères. Les espèces patrimoniales observées sont décrites ci-dessous :

Avifaune

Tableau 3 : Avifaune recensée lors des inventaires

Taxonomie		Statut Europe		Statut National		Statut Régional	
Nom français	Nom latin	DO/DH	LRE	PN	LRN	LRR	DZ
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	*	LC	Art. 3	VU	NT	*
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	*	LC	Art. 3	NT	NT	*
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	*	LC	Art. 3	NT	NT	*
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	*	LC	Art. 3	NT	VU	*
Linotte mélodieuse	<i>Linnaria cannabina</i>	*	LC	Art. 3	VU	VU	*
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	*	LC	Art. 3	LC	VU	*

DO An. I : espèce inscrite à l'annexe I de directive européenne n° 2009/147/CE dite « Directive Oiseaux »

LRE, LRN, LRR : liste rouge européenne, nationale et régionale

Protection nationale : liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 29 octobre 2009 : Art.3 : article 3 protection de l'espèce et de l'habitat

LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacée / VU : Vulnérable / * : Non concerné

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF

Le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*). Il est classé comme vulnérable sur la liste rouge nationale et comme quasi-menacé sur la liste rouge régionale. Il affectionne une grande diversité de milieux arborés ouverts, qu'ils soient feuillus ou mixtes et recherche des arbustes élevés ou des arbres pour la nidification ainsi que des friches et autres endroits incultes pour son alimentation. 4 individus ont été observés sur les secteurs à prospector, 3 dans la zone centrale du secteur « Plessis Saucourt » et 1 dans la friche au Sud du secteur « Fossé neuf ». Il est potentiellement nicheur sur les deux secteurs.

Le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*). Il est classé comme quasi-menacé sur les listes rouges nationale et régionale. Il utilise des espaces ouverts avec végétation herbacée peu dense, où il chasse des petits mammifères et niche sur des plates-formes ou dans des cavités au niveau des falaises, des bâtiments, d'anciens nids (surtout de corvidés), dans des arbres ou sur des pylônes électriques. 1 individu a été observé sur le secteur « Plessis Saucourt ». Il chasse sur la totalité du secteur et se pose dans les arbres situés en limite Sud du secteur. Son comportement laisse à penser qu'il est potentiellement nicheur sur le site.

L'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*). Elle est classée comme quasi-menacée sur les listes rouges nationale et régionale. Elle utilise des environnements urbains ou ruraux éclectiques et s'accommode de grande variété de constructions pour nicher. 25 individus ont été observés sur le secteur « Plessis Saucourt ». Elle utilise le secteur comme zone d'alimentation, et est nicheuse sur les façades des nouveaux bâtiments en limite Nord-Ouest.

L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) est classée comme quasi-menacée sur la liste rouge nationale et vulnérable sur la liste rouge régionale. Elle occupe les zones rurales, les villages et les zones de monocultures céréalières et préfère les fermes d'élevage extensif où les insectes sont abondants, nichant sur la face verticale d'une poutre. 1 individu a été observé en alimentation au-dessus du secteur « Gravois Sud ».

La Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*). Elle est classée vulnérable sur les listes rouges nationale et régionale. Elle vit dans les zones ouvertes à semi-ouvertes telles que les landes, les friches et se nourrit de semences de petite taille, nichant dans un jeune conifère ou un buisson épineux dense. 5 individus ont été observés sur le secteur « Plessis Saucourt ». Elle est potentiellement nicheuse sur le site.

Le **Moineau domestique** (*Passer domesticus*) est classé comme vulnérable sur la liste rouge régionale. On retrouve cette espèce partout où l'Homme est présent. 45 individus ont été observés sur les secteurs à prospector. 3 individus au niveau de la friche en limite Ouest du secteur « Gravois Sud », et 42 individus dans la friche du secteur « Fossé neuf ». Ce regroupement est observé pendant les périodes inter-nuptiales, où il se rassemble pour s'alimenter en groupe. Il est potentiellement nicheur sur les deux secteurs.

Orthoptères

Tableau 4 : Orthoptères recensés lors des inventaires

Taxonomie		Statut Europe		Statut National		Statut Régional		
Nom français	Nom latin	DO/DH	LRE	PN	LRN	PR	LRR	DZ
Œdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea caerulea</i>	*	LC	*	4	Art. 1	LC	*

DH : Directive Habitats

DO : Directive Oiseaux

LRE, LRN, LRR : liste rouge européenne, nationale et régionale

PN : liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire national

PR : liste des espèces d'insectes protégés en région Île-de-France. ; Art. 1 : article 1 protection de l'espèce

4 : espèces non menacées

LC : Préoccupation mineure / * : Non concerné

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF

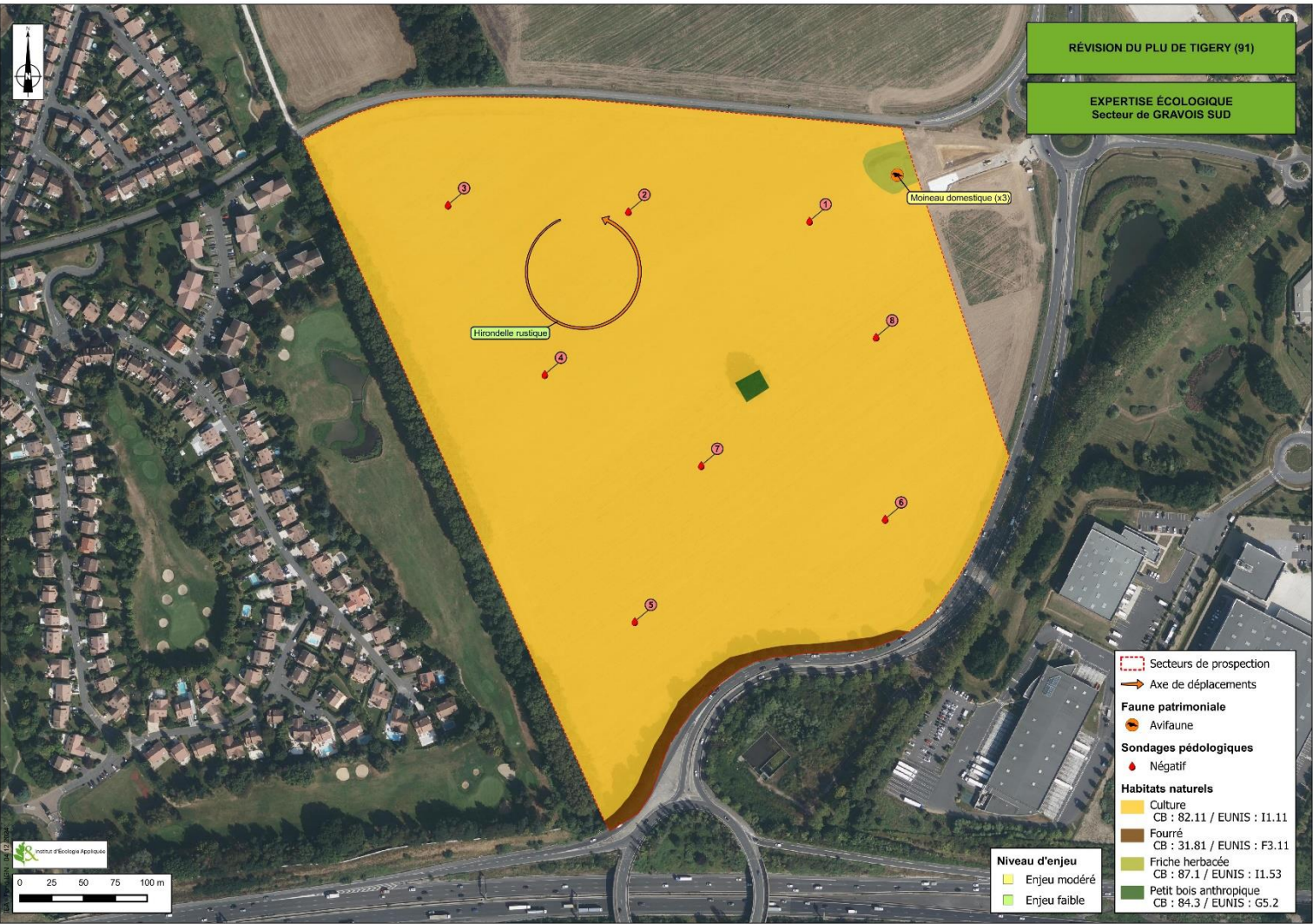
- **L'Œdipode turquoise** (*Oedipoda caerulea caerulea*) est une espèce non protégée en France métropolitaine. Elle figure à l'article 1 de la liste des insectes protégés en région Île-de-France. Cette espèce est qualifiée de xérophile : elle affectionne les habitats caractérisés par des conditions à la fois chaudes et sèches. On la retrouve principalement dans des milieux secs dépourvus de végétation, tels que les chemins caillouteux, les pelouses sèches et les zones artificialisées comme les parkings. 1 individu a été observé proche du chemin au Nord du secteur « Fossé neuf ».

2) Localisation des habitats, des espèces patrimoniales floristiques et faunistiques rencontrés sur les secteurs potentiels de développement

Les cartes suivantes synthétisent les enjeux associés par secteurs :



Secteur GRAVOIS SUD



HABITAT		
Nom	Etat	Enjeu
Culture	-	Non significatif
Fourré	-	Non significatif
Friche herbacée	-	Non significatif
Petit bois anthropique	-	Non significatif

FLORE PATRIMONIALE		
Nom commun	Densité (nombre de pieds)	Enjeu
Aucune espèce patrimoniale		

FAUNE PATRIMONIALE		
Nom commun	Activité	Enjeu
Hirondelle rustique	A	Faible
Moineau domestique	Npo ³	Modéré

ZONES HUMIDES	
Critère	Surface
Aucune zone humide	

³ Npo : Nicheur potentiel.

Secteur FOSSES NEUFS



HABITAT		
Nom	Etat	Enjeu
Culture	-	Non significatif
Parc urbain	-	Non significatif
Roselière	-	Non significatif
Friche herbacée	-	Non significatif
Prairie humide	-	Non significatif

FLORE PATRIMONIALE		
Nom commun	Densité (nombre de pieds)	Enjeu
Aucune espèce patrimoniale		

FAUNE PATRIMONIALE		
Nom commun	Activité	Enjeu
Chardonneret élégant	Npo ⁴	Modéré
Moineau domestique	Npo	Modéré
Oedipode turquoise	-	Faible

ZONES HUMIDES	
Critère	Surface
Aucune zone humide	

⁴ Npo : Nicheur potentiel.

Secteur PLESSIS-SAUCOURT



HABITAT		
Nom	Etat	Enjeu
Culture	-	Non significatif
Parc urbain	-	Non significatif
Fourré	-	Non significatif
Bâti	-	Non significatif
Friche herbacée	-	Non significatif

FLORE PATRIMONIALE		
Nom commun	Densité (nombre de pieds)	Enjeu
Aucune espèce patrimoniale		

FAUNE PATRIMONIALE		
Nom commun	Activité	Enjeu
Chardonneret élégant	Npo ⁵	Modéré
Faucon crécerelle	Npo	Faible
Hirondelle de fenêtre	Nc ⁶	Faible
Linotte mélodieuse	Npo	Modéré

ZONES HUMIDES	
Critère	Surface
Aucune zone humide	

⁵ Npo : Nicheur potentiel.

⁶ Nc :

3) Continuités écologiques

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est le volet régional de la TVB dont la co-élaboration par l'État et la Région est fixée par les lois Grenelle I et II. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. À ce titre :

- il identifie les composantes de la TVB (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'actions stratégiques ;
- il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Le SRCE Ile-de-France a été approuvé par le conseil régional le 26 septembre 2013 et adopté par arrêté préfectoral le 21 octobre 2013. Ce SRCE propose une déclinaison de la TVB à l'échelle régionale à partir d'une approche par sous-trames (arborée, grandes cultures, herbacée et des milieux aquatiques et des corridors humides).

Des réservoirs de biodiversité ont été identifiés à partir des zonages réglementaires et des inventaires préexistants (réserves naturelles nationales et régionales, arrêtés de protection de biotope, réserve biologique de forêts publiques, ZNIEFF, réservoirs biologiques du SDAGE et sites Natura 2 000) et pourront être complétés par l'intégration d'autres espaces naturels (sites classés au titre du patrimoine naturel, ENS, « cœurs de nature » et autres espaces d'intérêt écologique des Parcs Naturels Régionaux (PNR), boisements de plus de 100 ha, concentration de mares et mouillères, mosaïques agricoles).

Six corridors ont été déterminés :

- Les corridors de la sous-trame arborée ;
- Les corridors de la sous-trame herbacée, favorables aux espèces généralistes des prairies, friches et dépendances vertes des infrastructures ;
- Les corridors de la sous-trame herbacée, favorables aux espèces spécialisées des milieux calcaires ;
- Les cours d'eau et les canaux ;
- Les continuums de la sous-trame bleue associant les cours d'eau, les plans d'eau et les zones humides ;
- Le continuum des grandes cultures.

Le SRCE d'Ile-de-France ajoute à ces continuums les lisières et en particulier les lisères forestières, jouant un rôle de corridors pour de nombreuses espèces.

Cinq types de cartographies ont été réalisés :

- Carte de synthèse ;
- Carte des composantes de la trame verte et bleue et carte des objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue (1:100 000) ;
- Carte de la trame verte et bleue des départements de Paris et de la petite couronne (1:75 000) ;
- Cartes thématiques à l'échelle régionale (1:550 000) ;
- Cartes des orientations d'intervention du schéma environnemental des berges (1:25 000).

Selon le SRCE, la commune de Tigery possède un réservoir de biodiversité correspondant au massif forestier de Sénart.

Elle est également traversée par un corridor boisé à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité qui se poursuit au sein du réservoir de biodiversité et qui relie la forêt domaniale de Sénart à la Forêt Régionale de Rougeau. La commune de Tigery est également repérée comme continuum de la trame bleue au niveau de la forêt de Sénart et aux abords du ruisseau des Hauldres.

Par ailleurs, les lisières agricoles et urbaines présentent une continuité importante facilitant les déplacements et la mixité génétique des espèces. De même, le secteur de concentration de mares au Nord-Est de la commune représente un réseau de milieux humides et aquatiques à préserver.

Les principaux obstacles aux continuités écologiques repérés sur la commune sont la N104 et la N6. Le flux important de véhicules supporté par ces axes fragilise, par répulsion ou collision, les



déplacements de la faune (Sud-Nord pour la N104 et Est-Ouest pour la N6). Ces infrastructures sont également génératrices de nuisances sonores pouvant déranger les espèces locales.

Le SRCE identifie également :

- deux seuils de rivières et le passage de la RD33 comme rupture à la continuité du ruisseau des Hauldres ;
- trois secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport au sein du massif de la forêt domaniale de Sénart.

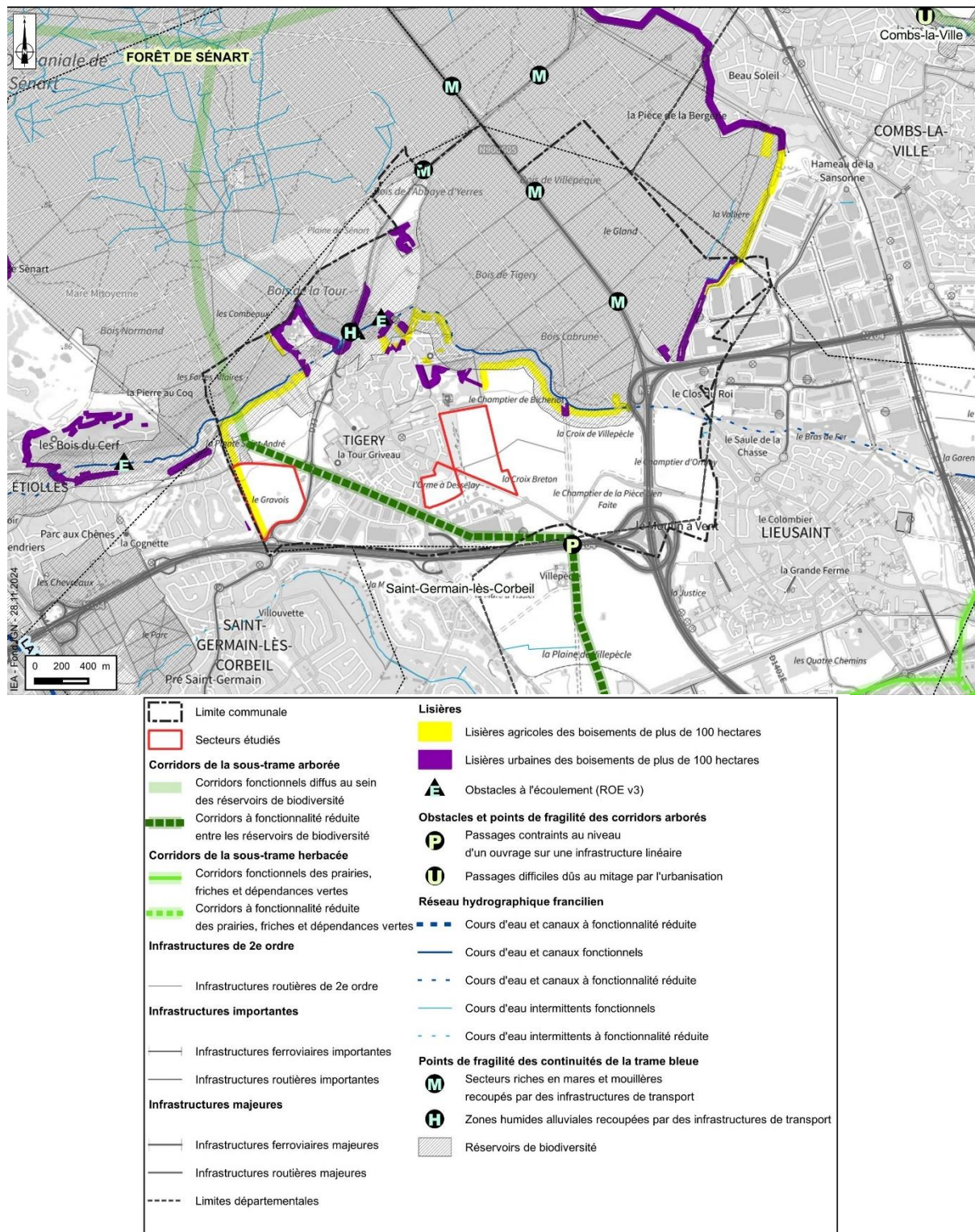


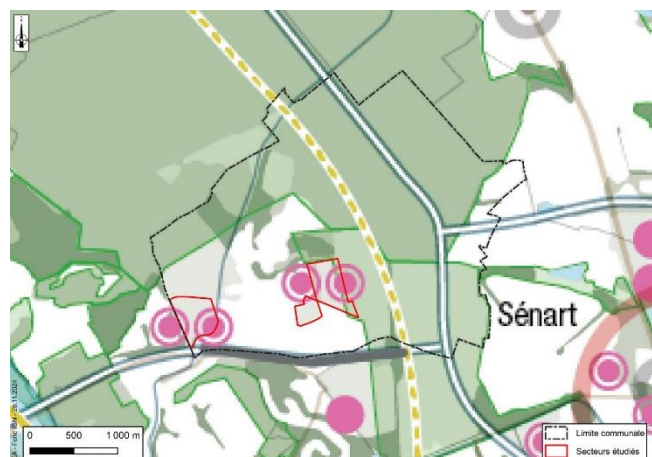
Figure 1 : SRCE d'Ile-de-France zoomé sur Tigery (SRCE Ile-de-France)

Le SDRIF-e, adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France le 11 septembre 2024, vient également émettre des orientations d'aménagement en lien avec l'objectif de maintien des continuités écologiques. Ainsi, le SDRIF-e comporte 3 cartes de synthèses sur les thématiques:

- Maîtriser le développement urbain,
- Développer l'indépendance productive régionale,
- Placer la nature au cœur du développement régional.

Sur Tigery, ces cartes indiquent les objectifs suivants:

- Sanctuariser l'armature verte,
- Secteurs d'urbanisation préférentielle,
- Préserver l'espace agricole,
- Préserver les espaces boisés et les autres espaces naturels,
- Préserver les espaces verts et de loisirs,
- Projet Vélo Ile-de-France,
- Opération sur un axe d'envergure régionale,
- Existence d'un axe routier d'envergure régionale,
- Sanctuariser les sites d'activité d'intérêt régional,
- Maintenir rétablir la liaison agricole ou forestière d'intérêt régional,
- Valoriser la forêt de protection,
- Renforcer la liaison,
- Deux franchissements de linéaire à rétablir,
- Préserver le cours d'eau et reconquérir les berges,
- Favoriser la réouverture et/ou la renaturation des cours d'eau.

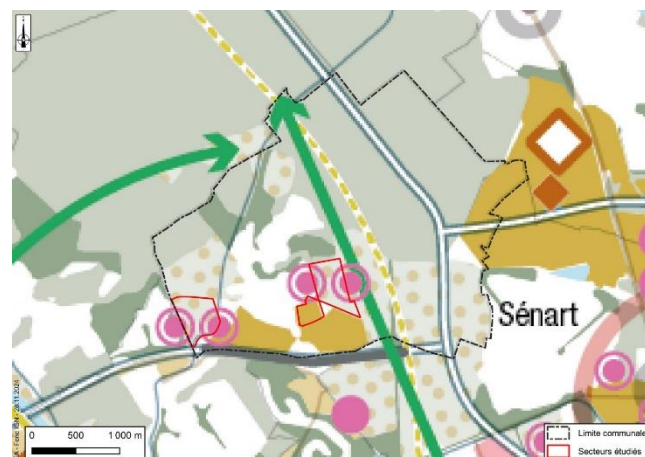


ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

- Polarité constituée d'une ou plusieurs communes
- Secteur d'urbanisation préférentielle | pastille entière ; demi-pastille
- Secteur de développement industriel d'intérêt régional | pastille entière ; demi-pastille
- Secteur de développement à proximité de la gare
- Encadrer l'urbanisation dans la limite du front vert d'intérêt régional
- Sanctuariser l'armature verte

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ET DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE

- Préserver l'espace agricole
- Préserver l'espace boisé et les autres espaces naturels
- Pérenniser l'espace vert et l'espace de loisirs
- Créer un espace vert et/ou un espace de loisirs d'intérêt régional



CONFORTE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION

- Polarité constituée d'une ou plusieurs communes
- Sanctuariser le site d'activité d'intérêt régional
- Requalifier/moderniser le site économique existant
- Requalifier le site commercial
- Ne pas compromettre le potentiel de mutation du site commercial
- Maintenir la compétitivité des quartiers d'affaires internationaux
- Préserver la fonctionnalité de la plateforme aéroportuaire
- Secteur d'urbanisation préférentielle | pastille entière ; demi-pastille
- Secteur de développement industriel d'intérêt régional | pastille entière ; demi-pastille
- Secteur de développement à proximité de la gare
- Maintenir le site multimodal | Plateformes portuaires, chantiers de transport combiné et triages ; Autres sites ferroviaires ou fluviaux implantés majoritairement en zone urbaine dense
- Créer le site multimodal ou renforcer le potentiel multimodal du site | Plateformes portuaires, chantiers de transport combiné et triages ; Autres sites ferroviaires ou fluviaux implantés majoritairement en zone urbaine dense

TRANSFORMER LE MÉTABOLISME FRANCILIEN : SOBRIÉTÉ, CIRCULARITÉ ET PROXIMITÉ

- Préserver l'espace agricole
- Préserver l'espace boisé et les autres espaces naturels
- Préserver l'accès au bassin d'exploitation stratégique de gisements franciliens de matériaux
- Maintenir le site support de services urbains ou d'économie circulaire
- Maintenir / rétablir la liaison agricole ou forestière d'intérêt régional



RENFORCER ET VALORISER LE RÉSEAU DES ESPACES OUVERTS

- Sanctuariser l'armature verte
- Conforter les unités paysagères
- Valoriser les forêts de protection
- Encadrer l'urbanisation dans la limite du front vert d'intérêt régional
- Renforcer la liaison
- Maintenir les connexions écologiques d'intérêt régional
- Rétablir un franchissement d'infrastructure linéaire
- Préserver le cours d'eau et reconquérir les berges

DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE

- Créer un espace vert et/ou un espace de loisirs d'intérêt régional
- Favoriser la réouverture et/ou la renaturation des cours d'eau

PRÉSERVER DES RISQUES NATURELS

- Zone pouvant présenter un risque d'inondation

Figure 2 : Carte d'objectifs Maîtriser le développement urbain (SDRIF-E)

Figure 3 : Carte d'objectifs Développer l'indépendance productive régionale (SDRIF-E)

Figure 4 : Carte d'objectifs Placer la nature au cœur du développement régional (SDRIF-E)

Au regard des continuités repérées par le SRCE, seul le secteur Gravois Sud est concerné par une lisière agricole de massifs boisés de plus de 100 ha.

Selon les orientations du SDRIF-e, les secteurs sont concernés par les objectifs suivants :

- Secteur Gravois Sud : Urbanisation préférentielle et renforcement de la liaison à l'Ouest ;
- Secteur Fosses neufs : Sanctuariser l'armature verte, Urbanisation préférentielle ;
- Secteur Plessis-Saulcourt : Préserver l'espace agricole, Sanctuariser les sites d'activité d'intérêt régional.

ANALYSE DE L'EVOLUTION TENDANCIELLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'évolution probable de l'environnement des secteurs de développement urbain portés par le projet de révision générale du PLU de Tigery dans la perspective d'un scénario « au fil de l'eau » suppose que l'on étudie, à partir de l'état initial de l'environnement décrit au paragraphe précédent, l'évolution de l'environnement en l'absence du projet, c'est-à-dire tels que les PLU en vigueur le prévoient.

L'étude de l'évolution du patrimoine naturel se base sur le développement de la végétation et du maintien des espèces en cas d'absence d'intervention et sur les possibles conséquences d'un projet d'artificialisation. Les habitats et espèces patrimoniales rencontrées sur chaque secteur sont étudiés ci-dessous :

Secteur	Habitats et flore patrimoniale, zones humides	Évolution au fil de l'eau	Evolution en cas d'aménagement
GRAVOIS SUD	Petit bois anthropique	Habitat stable dans le temps	Effet d'emprise pouvant conduire à une altération des habitats, voire à leur destruction
	Fourré	Evolution vers le boisement à moyen terme	
	Culture	Pas d'évolution, tant que les pratiques de gestions actuelles sont maintenues	
	Friche herbacée		
FOSSÉS NEUFS	Culture	Pas d'évolution, tant que les pratiques de gestions actuelles sont maintenues	Effet d'emprise pouvant conduire à une altération des habitats, voire à leur destruction
	Friche herbacée		
	Parc urbain	Habitat anthropique stable dans le temps	
	Roselière	Habitats qui se développent dans un collecteur d'eaux pluviales, évolution possible vers le fourré humide si aucune pratique d'entretien n'est menée, sinon habitats stables	
	Prairie humide		
PLESSIS-SAUCOURT	Culture	Pas d'évolution, tant que les pratiques de gestions actuelles sont maintenues	Effet d'emprise pouvant conduire à une altération des habitats, voire à leur destruction
	Friche herbacée		
	Fourré	Evolution vers le boisement à moyen terme	
	Bâti	Habitat anthropique	Déjà urbanisé

Secteur	Espèces patrimoniales	Évolution au fil de l'eau	Evolution en cas d'aménagement
GRAVOIS SUD	Hirondelle rustique	L'hirondelle rustique utilise le site comme zone d'alimentation, le maintien de la zone ouverte est favorable à la conservation de l'espèce.	Destruction d'une partie de sa zone d'alimentation, cette espèce bénéficierait de zones de report adjacentes.
	Moineau domestique	La conservation de la friche en l'état est favorable au maintien de l'espèce sur site.	Destruction d'une partie de son habitat de reproduction, cette espèce bénéficierait de zones de report adjacentes.
FOSSES NEUFS	Chardonneret élégant	La conservation des friches et des fourrées en l'état est favorable au maintien de l'espèce sur site.	Destruction d'une partie de son habitat de reproduction, cette espèce bénéficierait de zones de report adjacentes.
	Moineau domestique	La conservation des friches et des arbres en l'état est favorable au maintien de l'espèce sur site.	
	Œdipode turquoise	La conservation des friches et des chemins est favorable au maintien de cette espèce sur site.	En cas d'aménagement, cette espèce devrait se maintenir sur le site.
PLESSIS SAUCOURT	Chardonneret élégant	La conservation des friches et des fourrées en l'état est favorable au maintien de l'espèce sur site.	Destruction d'une partie de son habitat de reproduction, cette espèce bénéficierait de zones de report adjacentes.
	Faucon crécerelle	La conservation des arbres et de la zone ouverte pour l'alimentation est favorable au maintien de l'espèce sur site.	
	Hirondelle de fenêtre	La conservation de la zone ouverte pour l'alimentation et des façades des bâtiments pour la reproduction est favorable au maintien de l'espèce sur site.	Destruction d'une partie de sa zone d'alimentation, cette espèce bénéficierait de zones de report adjacentes.
	Linotte mélodieuse	La conservation des friches et des fourrés en l'état est favorable au maintien de l'espèce sur site.	Destruction d'une partie de son habitat de reproduction, cette espèce bénéficierait de zones de report adjacentes.

SYNTHESE

Les prospections écologiques ont permis de révéler plusieurs enjeux sur les secteurs de développement. Ces enjeux sont repris dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Habitat	Flore	Faune	Zone humide	Continuités écologiques	Conseil sur le maintien en zone urbanisable du secteur
GRAVOIS SUD	Aucun habitat patrimonial	Aucune flore patrimoniale	<u>Enjeu faible</u> Hirondelle rustique <u>Enjeu modéré</u> Moineau domestique	Aucune zone humide	Lisière de 50 m Renforcement de la liaison à l'Ouest	Oui : Maintenir une lisière végétalisée à l'Ouest
FOSSÉS NEUFS	Aucun habitat patrimonial	Aucune flore patrimoniale	<u>Enjeu faible</u> Œdipode turquoise <u>Enjeu modéré</u> Chardonneret élégant Moineau domestique	Aucune zone humide	Sanctuariser l'armature verte	Oui : Prévoir une zone tampon végétalisée à l'Est
PLESSIS SAUCOURT	Aucun habitat patrimonial	Aucune flore patrimoniale	<u>Enjeu faible</u> Faucon crécerelle Hirondelle de fenêtre <u>Enjeu modéré</u> Chardonneret élégant Linotte mélodieuse	Aucune zone humide	Préserver l'espace agricole	Oui

ANNEXE 1 – LISTE DES ESPECES VEGETALES RENCONTREES

Nom latin	Nom commun	Statut IDF	Rareté	LRR	LRN	Prot.	DF	DZ
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Beta vulgaris</i> L., 1753	Betterave commune	Naturalisé	R	-	LC	-	-	-
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh., 1789	Laîche des marais	Indigène	CC	LC	LC	-	-	-
<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	Laîche faux souchet	Indigène	CC	LC	LC	-	-	-
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée	Indigène	C	LC	LC	-	-	-
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille variée	Indigène	CC	LC	LC	-	-	-
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloa pied-de-coq	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent rampant	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Érigéron de Sumatra	Naturalisé	CC	-	-	-	-	-
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Fallopie liseron	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte des villes	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-



Nom latin	Nom commun	Statut IDF	Rareté	LRR	LRN	Prot.	DF	DZ
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse vipérine	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce sphondyle	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal	Naturalisé	CCC	-	-	-	-	-
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort., 1827	Kickxie élatine	Indigène	CC	-	LC	-	-	-
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariote	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Lipandra polysperma</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Lipandra polysperme	Indigène	C	LC	LC	-	-	-
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Lysimaque des champs	Indigène	CCC	-	LC	-	-	-
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune	Indigène	CC	LC	LC	-	-	-
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire camomille	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Mélicot blanc	Indigène	CC	LC	LC	-	-	-
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821 [nom. cons.]	Persicaire maculée	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Phragmite austral	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse épervière	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain élevé	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunier épineux	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Rubus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce	Indigène	CCC	-	-	-	-	-
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-



Nom latin	Nom commun	Statut IDF	Rareté	LRR	LRN	Prot.	DF	DZ
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Salix alba</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Saule blanc	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824 [nom. cons.]	Schédonore roseau	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Torilide du Japon	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Tripleurosperme inodore	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à feuilles larges	Indigène	CC	LC	LC	-	-	-
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme mineur	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	Indigène	CCC	LC	LC	-	-	-
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	Naturalisé	CCC	-	-	-	-	-

CCC : Extrêmement commun, CC : Très commun, C : Commun, AC : Assez commun, AR : Assez rare, R : Rare
LRR : Liste rouge régionale, LRN : Liste rouge Nationale, NA : Non applicable, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes
DF: Directive Habitat, Faune, Flore
DZ : Déterminante de ZNIEFF
EEE IDF: Espèce exotique envahissante en Ile-de-France

ANNEXE 2 – LISTE DES ESPECES DE LA FAUNE RENCONTREES

Tableau 5: Listes des espèces de la faune rencontrées sur les sites de prospection de la commune

Secteurs	Groupes	Taxonomie		Statut Europe		Statut National		Statut Régional		Activité	Enjeux
		Nom français	Nom latin	DO/DH	LRE	PN	LRN	LRR	DZ		
GRAVOIS SUD	Avifaune	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	A	Très faible
		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	*	LC	*	LC	LC	*	A	Non significatif
		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	*	LC	Art. 3	NT	NT	*	A	Très faible
		Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	Npo	Très faible
		Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	Npo	Très faible
		Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	*	LC	Art. 3	NT	VU	*	A	Faible
		Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	Npo	Très faible
		Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	Npo	Très faible
		Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	*	LC	Art. 3	LC	VU	*	Npo	Modéré
		Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	*	*	*	NA.a	NAa	*	Npo	Non significatif
		Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	*	LC	*	LC	LC	*	Npo	Non significatif
		Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>	*	*	*	*	*	*	A	Non significatif
		Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	*	LC	*	LC	LC	*	Npr	Non significatif
		Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	Npo	Très faible
		Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	Npo	Très faible
		Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	Npo	Très faible
	Rhopalocères	Piérde du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*	Non significatif
	Odonates	Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*	Non significatif
	Orthoptères	Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus brunneus</i>	*	LC	*	4	LC	*	*	Non significatif
	Mammifères	Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	*	LC	*	LC	*	*	*	Non significatif

Secteurs	Groupes	Taxonomie		Statut Europe		Statut National		Statut Régional		Activité	Enjeux
		Nom français	Nom latin	DO/DH	LRE	PN	LRN	LRR	DZ		
FOSSES NEUFS	Avifaune	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	*	LC	Art. 3	LC	NT	*	A	Très faible
		Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	*	LC	Art. 3	VU	NT	*	Npo	Modéré
		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	*	LC	*	LC	LC	*	A	Non significatif
		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	*	LC	Art. 3	NT	NT	*	A	Très faible
		Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	A	Très faible
		Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	*	LC	Art. 3	NT	NT	*	A	Très faible
		Merle noir	<i>Turdus merula</i>	*	LC	*	LC	LC	*	Npo	Non significatif
		Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	Npo	Très faible
		Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	*	LC	Art. 3	LC	VU	*	Npo	Modéré
		Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	*	LC	*	LC	LC	*	P	Non significatif
		Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	*	LC	*	LC	LC	*	P	Non significatif
	Rhopalocères	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*	Non significatif
		Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*	Non significatif
		Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*	Non significatif
		Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*	Non significatif
	Odonates	Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*	Non significatif
		Sympétrum rouge sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*	Non significatif
	Orthoptères	Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus albomarginatus</i>	*	LC	*	4	LC	DZ (biotopes vraiment mésohygrophiles ou hygrophiles)	*	Non significatif
		Œdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea caerulea</i>	*	LC	*	4	Art. 1	LC	*	Faible
		Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus parallelus</i>	*	LC	*	4	*	*	*	Non significatif
	Mammifères	Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	*	LC	*	LC	*	*	*	Non significatif



Secteurs	Groupes	Taxonomie		Statut Europe		Statut National		Statut Régional		Activité	Enjeux
		Nom français	Nom latin	DO/DH	LRE	PN	LRN	LRR	DZ		
PLESSIS-SAUCOURT	Avifaune	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	*	LC	Art. 3	VU	NT	*	Npo	Modéré
		Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	*	LC	*	LC	LC	*	P	Non significatif
		Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	*	LC	Art. 3	NT	NT	*	Npo	Faible
		Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	*	LC	Art. 3	NT	NT	*	Nc	Faible
		Linotte mélodieuse	<i>Linnaria cannabina</i>	*	LC	Art. 3	VU	VU	*	Npo	Modéré
		Merle noir	<i>Turdus merula</i>	*	LC	*	LC	LC	*	Npo	Non significatif
		Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	Npo	Très faible
		Pic vert	<i>Picus viridis</i>	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	P	Très faible
		Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	*	LC	*	LC	LC	*	A	Non significatif
		Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	*	LC	*	LC	LC	*	A	Non significatif
	Rhopalocères	Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*	Non significatif
		Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*	Non significatif
	Odonates	Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>	*	LC	*	LC	LC	*	*	Non significatif
	Orthoptères	Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus biguttulus</i>	*	LC	*	4	LC	*	*	Non significatif

DH An. II/IV : espèce inscrite à l'annexe II et/ou IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite « Directive Habitats »

DO An. I : espèce inscrite à l'annexe I de directive européenne n° 2009/147/CE dite « Directive Oiseaux »

LRE, LRN, LRR : liste rouge européenne, nationale et régionale

PN : liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national – Arrêté du 29 octobre 2009 : Art.3 : article 3 protection de l'espèce et de l'habitat

PR : liste des espèces d'insectes protégés en région Île-de-France. ; Art. 1 : article 1 protection de l'espèce

LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacée / VU : Vulnérable

NA : non applicable / * : Non concerné

4 : espèces non menacées, en l'état actuel des connaissances

DZ : espèce déterminante de ZNIEFF

A : Alimentation ; P : Passage ; Npo : Nicheur possible ; Nc : Nicheur possible

En gras : espèce patrimoniale



ANNEXE 3 – SONDAGES PEDOLOGIQUES



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

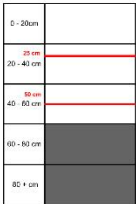
NÉGATIF

N° de profil :1

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductrices
0 - 20 cm	Brun	Limo-Argeuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Limo-Argeuse	Compacte	Négatif	Négatif
40 - 60 cm	Brun	Limo-Argeuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sol : 0 Traces d'oxydation : 0 Horizon réductrice : 0



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

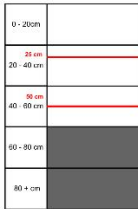
NÉGATIF

N° de profil :2

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductrices
0 - 20 cm	Brun	Limo-Argeuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Limo-Argeuse	Compacte	Négatif	Négatif
40 - 60 cm	Brun	Limo-Argeuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sol : 0 Traces d'oxydation : 0 Horizon réductrice : 0



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

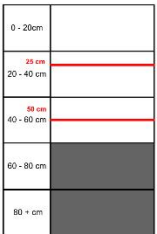
NÉGATIF

N° de profil :3

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductrices
0 - 20 cm	Brun	Limo-Argeuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Limo-Argeuse	Compacte	Négatif	Négatif
40 - 60 cm	Brun	Limo-Argeuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sol : 0 Traces d'oxydation : 0 Horizon réductrice : 0



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

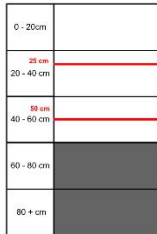
NÉGATIF

N° de profil :4

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductrices
0 - 20 cm	Brun	Limo-Argeuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Limo-Argeuse	Compacte	Négatif	Négatif
40 - 60 cm	Brun	Limo-Argeuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sol : 0 Traces d'oxydation : 0 Horizon réductrice : 0





FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

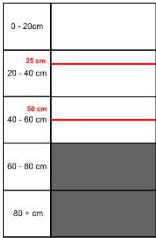
NÉGATIF

N° de profil :5

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Limo-Argeileuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Limo-Argeileuse	Compacte	Négatif	Négatif
40 - 60 cm	Brun	Limo-Argeileuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sain Traces d'oxydations Horizon réductique Fin de sondage / fin de terrain / horizon indéfini



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

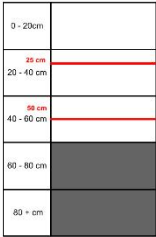
NÉGATIF

N° de profil :6

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Limo-Argeileuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Limo-Argeileuse	Compacte	Négatif	Négatif
40 - 60 cm	Brun	Limo-Argeileuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sain Traces d'oxydations Horizon réductique Fin de sondage / fin de terrain / horizon indéfini



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

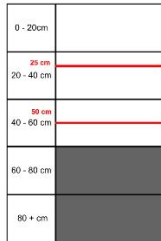
NÉGATIF

N° de profil :7

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Limo-Argeileuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Limo-Argeileuse	Compacte	Négatif	Négatif
40 - 60 cm	Brun	Limo-Argeileuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sain Traces d'oxydations Horizon réductique Fin de sondage / fin de terrain / horizon indéfini



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

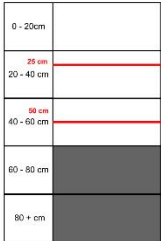
NÉGATIF

N° de profil :8

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Limo-Argeileuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Limo-Argeileuse	Compacte	Négatif	Négatif
40 - 60 cm	Brun	Limo-Argeileuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sain Traces d'oxydations Horizon réductique Fin de sondage / fin de terrain / horizon indéfini





FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

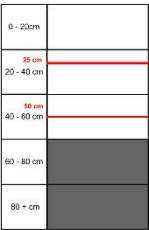
NÉGATIF

N° de profil :9

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Limo-Argileuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Limo-Argileuse	Compacte	Négatif	Négatif
40 - 60 cm	Brun	Limo-Argileuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sans S Traces d'oxydation S Horizon réductique S Tr. de surface / zone de surface / horizon redoux



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

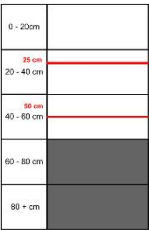
NÉGATIF

N° de profil :10

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Limo-Argileuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Limo-Argileuse	Compacte	Négatif	Autre
40 - 60 cm	Brun	Limo-Argileuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sans S Traces d'oxydation S Horizon réductique S Tr. de surface / zone de surface / horizon redoux



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

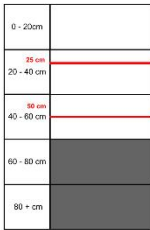
NÉGATIF

N° de profil :11

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Autre
40 - 60 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sans S Traces d'oxydation S Horizon réductique S Tr. de surface / zone de surface / horizon redoux



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

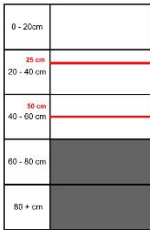
NÉGATIF

N° de profil :12

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Autre
40 - 60 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sans S Traces d'oxydation S Horizon réductique S Tr. de surface / zone de surface / horizon redoux





FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

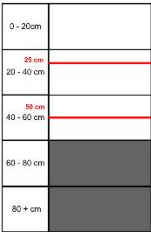
NÉGATIF

N° de profil :13

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Autre
40 - 60 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sain 0 Traces d'oxydations 0 Horizon réductique 0 Traces de réduction / efflu de fer / horizon réductif



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

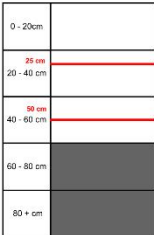
NÉGATIF

N° de profil :14

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Autre
40 - 60 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sain 0 Traces d'oxydations 0 Horizon réductique 0 Traces de réduction / efflu de fer / horizon réductif



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

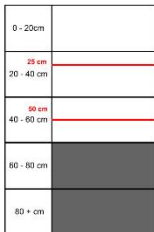
NÉGATIF

N° de profil :15

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Autre
40 - 60 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sain 0 Traces d'oxydations 0 Horizon réductique 0 Traces de réduction / efflu de fer / horizon réductif



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

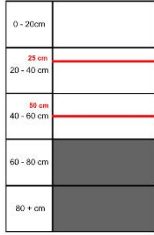
NÉGATIF

N° de profil :16

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Autre
40 - 60 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sain 0 Traces d'oxydations 0 Horizon réductique 0 Traces de réduction / efflu de fer / horizon réductif





FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

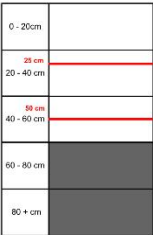
NÉGATIF

N° de profil :17

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Autre
40 - 60 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sain 3 Traces d'oxydation 4 Horizon réductique 5 Pas de sondage / Pas de terrain / Horizon rocheux



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

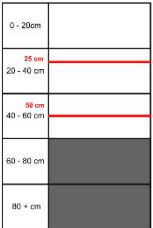
NÉGATIF

N° de profil :18

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Autre
40 - 60 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sain 3 Traces d'oxydation 4 Horizon réductique 5 Pas de sondage / Pas de terrain / Horizon rocheux



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

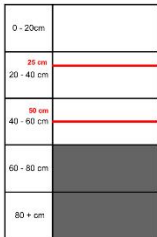
NÉGATIF

N° de profil :19

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Autre
40 - 60 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sain 3 Traces d'oxydation 4 Horizon réductique 5 Pas de sondage / Pas de terrain / Horizon rocheux



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

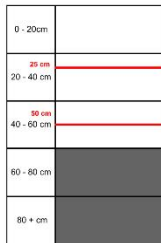
NÉGATIF

N° de profil :20

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif
40 - 60 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sain 3 Traces d'oxydation 4 Horizon réductique 5 Pas de sondage / Pas de terrain / Horizon rocheux





FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

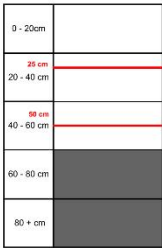
NÉGATIF

N° de profil :21

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif
40 - 60 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sain 0 Traces d'oxydation 0 Horizon réductique 0 Traces de réduction / traces de réduction / horizon réductique



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

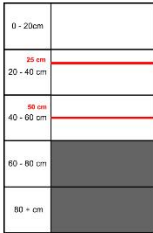
NÉGATIF

N° de profil :22

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif
40 - 60 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sain 0 Traces d'oxydation 0 Horizon réductique 0 Traces de réduction / traces de réduction / horizon réductique



FICHE DE PROFIL PÉDOLOGIQUE

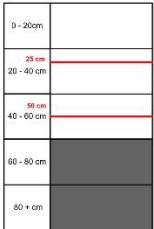
NÉGATIF

N° de profil :23

Date : 08/08/2024

Classe de sol GEPPA 1981 : III

Profondeur	Couleur	Texture	Structure	Traces d'oxydation	Traces réductiques
0 - 20 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif
20 - 40 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif
40 - 60 cm	Brun	Argilo-Limoneuse	Compacte	Négatif	Négatif



Horizon sain 0 Traces d'oxydation 0 Horizon réductique 0 Traces de réduction / traces de réduction / horizon réductique

